



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Du 27 au 28 septembre 2021
Monsieur Jean-Louis AYCART
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du 27 au 28 septembre 2021.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à Monsieur *Jean-Louis AYCART*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur *Jean-Louis AYCART*, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer
les fonctions d'Officier d'État Civil *du 27 au 28 septembre 2021.*

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 SEPT 2021

Robert MÉNARD





Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Du 29 septembre au 02 octobre 2021
Madame Marjorie GOMEZ
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages *du 29 septembre au 02 octobre 2021.*

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame **Marjorie GOMEZ**, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame **Marjorie GOMEZ**, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil *du 29 septembre au 02 octobre 2021.*

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 SEPT 2021



Robert MÉNARD



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'Etat Civil
Du 18 au 23 octobre 2021
Monsieur Marc VALETTE
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du 18 au 23 octobre 2021.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à *Monsieur Marc VALETTE*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : *Monsieur Marc VALETTE* Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les
fonctions d'Officier d'Etat Civil du *18 au 23 octobre 2021.*

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 SEPT 2021



Robert MÉNARD



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Du 11 au 16 octobre 2021
Madame Monique AGUGLIARO
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du **11 au 16 octobre 2021**.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame **Monique AGUGLIARO**, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame **Monique AGUGLIARO**, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil du **11 au 16 octobre 2021**.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 SEPT 2021



Robert MÉNARD



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Du 04 au 09 octobre 2021
Monsieur Marc ANDRIEU
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du *04 au 09 octobre 2021*.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur *Marc ANDRIEU*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur *Marc ANDRIEU*, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil du *04 au 09 octobre 2021*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 SEPT 2021

Robert MÉNARD





Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction – Officier d' État Civil

Du 25 au 30 octobre 2021

Madame Aurélie JENÉ

Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du *25 au 30 octobre 2021*.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame *Aurélie JENÉ*, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame *Aurélie JENÉ*, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil du *25 au 30 octobre 2021*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 SEPT 2021



Robert MÉNARD